



Ecrit par Echo du Mardi le 14 décembre 2022

TERRES DE TREVOUSE GFA



Attestation de parution sur echodumardi.com

Date de téléchargement de justificatif : 19 août 2026

Département : Vaucluse

Cette annonce paraîtra le 14 décembre 2022 sous réserves d'incidents

Aux termes d'un acte reçu en date du 28.11.2022 établi par Me Quentin GAUTIER notaire membre de la société « VALLIS CLAUSA NOTAIRES », sis à SORGUES (84700), 71 allée des Moulins et COUSTELLET 80 C Route de Cavaillon MAUBEC, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Groupement foncier agricole

Dénomination sociale : Groupement Foncier Agricole de « TERRES DE TREVOUSE »

Siège social : ENTRAIGUES SUR LA SORGUES 84320, 3418 Route de Trévouse

Capital social : 10 000 euros (apport en numéraire)

Objet : La propriété et l'administration de tous les immeubles et droits immobiliers à destination agricole composant son patrimoine. Et généralement toutes opérations pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ci-dessus défini pourvu qu'elles ne modifient pas le caractère civil de la société et soient conformes à la législation régissant les groupements agricoles

Gérance : M Jacques LAVESQUE demeurant à Entraigues sur la Sorgues (84320) 3418 Route de Trévouse et M Benjamin LAVESQUE à Entraigues sur la Sorgues (84320) 3418 Route de Trévouse. La durée de leurs fonctions est indéterminée

Cession de parts sociales : la transmission de parts s'opère obligatoirement par acte authentique. Un associé peut librement céder tout ou partie de ses parts d'intérêt à l'un de ses descendants ou à son conjoint ainsi qu'à un associé participant à l'exploitation de tout ou partie des biens du groupement en vertu d'un bail. Toute autre cession à titre onéreux ne peut avoir lieu qu'avec l'agrément des associés.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de AVIGNON

3955178

Publié le 14/12/2022



Ecrit par Echo du Mardi le 14 décembre 2022